L'ECHO

commune de Duerne

Février 2026 N°92

Des Courtines

Sommaire

Activités communales

Compte rendu du conseil municipal
Don du sang
Frelon asiatique
École des Courtines
Bibliothèque
ASD
Classe en 6

L 'écho de mars sera monté par l'ASD

PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JANVIER 2026 – 20h30

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de janvier à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal 27/12/2025 **Quorum : 8**

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme Noémie VILLARD ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; Mme Claudie BARCET ; M. Cédric FONT ; Mme. Marie-Line BALMONT ; M. Laurent GIAUFFRET M. Anthony CUNHA ; Mme. Elodie MARION.

Secrétaire de séance : Mme Noémie VILLARD

Absents excusés ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; Marianne MASSON ; M. Maurice PETRE.

****

ORDRE DU JOUR

- ☐ Validation compte rendu du 11/12/2025
- ☐ Approbation de la révision allégée n°1 du PLU
- ☐ Approbation de la modification n°1 du PLU
- ☐ Garantie d'emprunt OPAC
- ☐ Mouvement de crédit budget principal 2025
- ☐ Point City-stade
- ☐ Questions diverses

****

☐ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11/12/2025

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

☐ APPROBATION DE LA REVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU

- Rappel de l'objectif de la procédure

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de révision allégée n°1 a été prescrite en janvier 2025 pour prendre en compte un projet à vocation économique. Il s'agit de permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment sur la zone de Plat Paris pour l'entreprise Atelier RG. Le bâtiment permettra de stocker du bois.
Elle ne remet pas en cause les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU approuvé en 2020.
Monsieur le Maire informe qu'une concertation a été mise en place mais qu'aucune remarque n'a été faite. Le bilan de la concertation a été tiré en même temps que l'arrêt du projet.

- Réunion d'examen conjoint

Une réunion d'examen conjoint a été organisée afin de présenter le projet aux Personnes Publiques Associées. Une seule remarque, concernant le rapport de présentation, a été faite par la Communauté de Communes. La correction a été apportée au dossier.

- Informations relatives à l'enquête publique

L'enquête publique a eu lieu du 3 novembre 2025 à 9h00 au 17 novembre 2025 à 17h00.
La participation a été faible.

- Modifications du dossier pour faire suite aux avis PPA et à l'enquête publique

Seul le rapport de présentation sera corrigé pour une coquille qui a été signalée par la Communauté de Communes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision allégée n°1 du PLU

☐APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU

- Rappel des objectifs de la procédure

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de modification n°1 du PLU a été prescrite en janvier 2025 pour :
Faire évoluer l'OAP du centre-bourg, notamment sur la zone 1AUah ;
Prendre en compte les besoins concernant les emplacements réservés pour permettre la réalisation de mobilités douces et supprimer ceux qui ne seraient plus nécessaires ;
Mettre à jour les changements de destination ;
Faire quelques ajustements dans le règlement littéral notamment concernant :
La gestion des eaux pluviales (système de récupération d'eau, renvoi vers le réseau) ;
La gestion des eaux de piscine ;
L'harmonisation des reculs imposés par rapport aux voies et emprises publiques ;
Les centrales photovoltaïques.
Elle ne remet pas en cause les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU approuvé en 2020.
Monsieur le Maire informe qu'au vu des objets, aucune concertation n'a été mise en place, mais l'enquête publique a permis la participation du public.

- Rappel des observations des Personnes Publiques Associées

Le dossier de modification du PLU comporte, dans la partie pré-évaluation environnementale, une partie spécifique sur l'étude des incidences sur l'environnement. Une demande au cas par cas a été réalisée auprès de l'Autorité Environnementale qui a rendu une décision de non réalisation d'une évaluation environnementale par décision n°2025-ARA-AC-3903, en date du 6 août 2025.

Le présent dossier de modification a été transmis aux personnes publiques associées avant l'enquête publique afin de pouvoir ainsi formuler leurs avis. Les avis reçus sont les suivants :

- Avis de la CDPENAF : avis favorable
- Avis du CNPF : avis favorable
- Avis de la DDT : avis favorable avec une réserve
- Avis de la Chambre d'Agriculture : avis favorable avec deux remarques
- Avis de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : avis favorable

Dans son avis, la DDT du Rhône donne un avis favorable sous réserve de délimiter des secteurs où les projets de centrales ou parcs photovoltaïques seraient interdits et de prévoir des zones prioritaires bien situées (friches, délaissés, ancien site agricole sans intérêt agronomique ...)

- La commune modifie le règlement pour prendre en compte la remarque et faire référence au document cadre réalisé par la Chambre d'Agriculture issu de la loi APER. Ainsi, les secteurs où les projets de centrales ou parcs photovoltaïques seront identifiés dans le document cadre auquel il faudra se référer.

Dans son avis, la Chambre d'agriculture demande que :

- Les changements de destination pour extension n°1 et n°2, initialement identifié pour des évolutions de l'existant, et transformés en changement de destination pour création de logements ainsi que l'évolution du changement de destination n°4 soient justifiés au regard de la grille d'analyse.
- Les agriculteurs exploitants des parcelles à la RD 489 concernés par l'emplacement réserve crée pour l'aménagement d'un chemin doux, soit concertés lors de la réalisation de l'ER.

- La commune complète le rapport de présentation concernant les changements de destination et le respect des critères de la grille d'analyse.
- La commune consultera les propriétaires et les exploitants concernés par l'emplacement réservé.

Dans son avis, la Communauté de Communes demande de :

- Reprendre le texte de l'OAP sur la typologie de construction imposée pour la zone 1AUah pour la faire correspondre au projet réellement réalisé. Puis reprendre la présentation du calcul sur l'ensemble des tènements constructibles de la commune afin de justifier du bon respect de la prescription du SCoT qui limite à 30% la part constructible en habitat individuel diffus des logements prévus à cette échelle.
- Le rapport de présentation indique en page 33 la volonté de la commune sur cette zone 1AUa de permettre l'habitat intermédiaire. Cela était déjà le cas. Mais c'est la limite de hauteur de construction qui devait être adaptée (permettre les R+2 pour cette typologie). > Reprendre la rédaction du rapport de présentation ; celle de la nouvelle OAP convient sur cet aspect.
- Un des objectifs initiaux du cadre donné au développement de la zone 1AUa était que chaque nouvelle construction dispose de vues sur le grand paysage. Il serait utile de le rappeler dans l'OAP ; cet aspect manque aux ajouts effectués (adaptation aux enjeux du changement climatique/ insertion paysagère/préservation d'espaces d'intimité). En effet, bien que le secteur bénéficie d'une légère pente/ si des constructions d'habitat intermédiaire en R+2 s'implantent au-devant de constructions plus basses (habitat individuel limité à du R+1), elles risquent de masquer ces percées visuelles,
- À noter également que seule la hauteur de l'habitat groupé n'est pas encadrée ; s'agit-il d'une volonté ?

 Les justifications du rapport de présentation sont complétées pour répondre aux remarques de la Communauté de Communes sur la compatibilité avec le SCoT et sur les enjeux d'intégration des constructions dans leur environnement et par rapport au paysage. La hauteur de l'habitat groupé est précisée.

- Informations relatives à l'enquête publique

L'enquête publique a eu lieu du 3 novembre 2025 à 9h00 au 17 novembre 2025 à 17h00.

Deux contributions ont été faites par des particuliers.

 Une concernait un changement de destination existant soit supprimé. Le changement de destination a été identifié dans le cadre de la révision du PLU approuvée le 13 novembre 2020. Il n'a pas vocation à être supprimé.

 La seconde contribution concerne la zone 1AUa de l'OAP et la voie projetée pour relier le nouveau quartier au lotissement du Panorama. Il est demandé que le tracé de cette voie soit étudié pour qu'il impacte le moins possible les différentes parcelles pour que leurs propriétaires respectifs les laissent traverser. Une OAP n'a pas vocation à imposer un tracé strictement conforme, mais un tracé compatible au projet. Cette souplesse réglementaire permet : d'ajuster le tracé en fonction des études techniques ultérieures et d'adapter la voie pour minimiser les atteintes aux propriétés privées.

- Modifications du dossier pour faire suite aux avis PPA et à l'enquête publique

En conséquence, au vu des avis des Personnes Publiques Associées, des observations émises lors de l'enquête publique et des recommandations du commissaire enquêteur, il est décidé de :
Adapter le règlement concernant le photovoltaïque ;
Reprendre l'OAP du bourg afin d'apporter les précisions sur la hauteur, sur l'implantation et de s'assurer de la prise en compte des enjeux paysagers ;
Compléter le rapport de présentation sur les justifications des changements de destination et de la compatibilité des évolutions de l'OAP avec le SCoT.

Les modifications apportées au dossier à la suite de l'enquête publique nécessitent de compléter le règlement écrit et les OAP et donc les justifications du rapport de présentation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification n°1 du PLU.

☐ **GARANTIE D'EMPRUNT DEUX FLEUVES RHONE HABITAT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que deux fleuves Rhône Habitat a souhaité acquérir 2 logements dans le lotissement « Les maisons du Lavoir ». Deux fleuves Rhône Habitat demande à la commune de garantir 50% de leur emprunt d'un montant de 409 446€ sur une durée de 80 ans.

Le conseil accepte à l'unanimité.

☐ **MOUVEMENT DE CREDITS**

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donné de réaliser des mouvements de crédits dans la limite de 7,5% du budget, Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir réalisé les mouvements de crédits suivants :

Section	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Investissement	16	1641	Emprunt	+ 4 €
Investissement	21	2111	Terrain nu	- 4 €

☐ **MARCHE CITY-STADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les offres des entreprises pour le marché de réalisation du city-stade étaient réceptionnées en mairie jusqu'au 19/12. La commune a reçu 3 offres qui sont dans les prix annoncés par le Maitre d 'œuvre. Une négociation va être lancée avec ces 3 entreprises. Le choix sera fait lors du conseil municipal de février.

☐ **QUESTIONS DIVERSES**

- Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé d'appliquer un tarif de 100€ pour une journée de formation organisée par une entreprise à la salle associative. La commune a reçu une demande d'une entreprise pour abaisser ce tarif. Le conseil municipal ne valide pas cette demande. En effet, avec les charges que la commune doit payer sur cette salle, elle ne dégage aucun bénéfice avec un tarif à 100€.
- Vente des appartement « VENET » : Les dômes seront prochainement rebouchés pour que la vente puisse se faire.
- **La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu**
    - le jeudi 5 février à 20h30

Fin de séance à 21h15

Le Maire,
Benoit VERNAISON

Affiché en Mairie le

Don du Sang

St Martin en Haut

Salle des Fêtes

Vendredi 13 mars 2026

De 15h à 19h

Place du Plomb

Ne pas venir à jeun et se munir d'une pièce d'identité

Inscription

Je peux prendre mon rendez-vous sur :

efs.link/rdv

STOP FRELON ASIATIQUE

Devenez référent piégeage dans votre commune

Le frelon **asiatique** progresse partout dans le département.
Mobilisez-vous **au printemps** pour limiter **l'installation des nids !**

Pourquoi se mobiliser ?

- **Limiter les frelons asiatiques** en piégeant au **printemps**
- **Protéger les abeilles**, la **biodiversité** **et les habitants**
- Coordonner **et suivre les captures** dans tout le **département**

Le rôle du référent communal

- **Organiser** la **mise en place** de **piéges sélectifs**
- **Suivre et remonter les captures**
- Faire le lien avec le **réseau départemental**
- Utiliser les **outils** et guides fournis

Qui peut devenir référent ? ou piégeur !

Habitants engagés, apiculteurs, élus, agents communaux, bénévoles nature... Toute personne **motivée** peut jouer ce **rôle.**

copil.frelonsasiatiques69@gmail.com

www.frelonsasiatiques.fr

Ensemble, organisons un **piégeage coordonné et responsable.**

GDS Rhône — L'action sanitaire ensemble

GDSA 69

GASAR — Groupement d'Action Sanitaire Apicole du Rhône

GDS Auvergne Rhône-Alpes

FICHE TECHNIQUE

PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

Le piégeage de printemps s'inscrit dans un plan de lutte national contre le frelon asiatique (GDSFrance et FREDON), et a pour objectif de limiter le nombre de nids dans la saison. Pour une bonne efficacité du dispositif de lutte, le piégeage doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers.

QUAND PIÉGER ?

A partir du moment où on a eu **5** jours à **+15°**, et pendant 8 semaines

MARS | AVRIL | MAI | JUIN

dernières gelées
(5 jours > 15°)

8 semaines

15-31 Mai
Arrêt obligatoire
dès la sortie des fondatrices frelons européens

OÙ PIÉGER ?

Dans les zones où la **pression du frelon asiatique est importante** à proximité d'anciens nids (découverts après le 1er octobre) ou des ruchers impactés.
À l'ombre, à côté d'une source de **nourriture printanière** (fleurs, arbres ou arbustes mellifères), à une hauteur d'environ **1m20**

CONSEILS
Visiter les pièges chaque semaine, les déplacer s'ils ne captent rien.

QUELS APPÂTS ?

Appât sucré de type :

⅓ bière
⅓ sirop de fruits rouges
⅓ vin *(blanc ou rouge)*

CONSEILS
Partager les premières prises pour en laisser des vivants dans chaque piège

IMPORTANT
Protéger l'appât avec une grille fine pour éviter les noyades des insectes non-cible.
La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Le meilleur appât est le frelon asiatique vivant qui attire les congénères

QUELS PIÈGES ?

Utiliser des pièges nasses équipés d'un cône d'entrée avec une séparation entre l'appât et la partie de captures, les pièges les plus **efficaces et sélectifs** proposés dans le protocole régional.

Type de pièges	Adaptation au piégeage de printemps	Fondatrice/ piège/semaine	Sélectivité
Bee-vital	+++	2,6	68%
Osaka	++	*Non testé en 2025*	*Non testé en 2025*
Jabeprod	+	1,3	79%
Ornetin	-	1,1	53%
RedTrap	-	1,0	50%
Grille Neoppi / Robida	-	1,0	40%
Vespacatch	-	0,8	62%
VespaCatch Select	-	0,5	56%

Résultats issus des remontés régionales de la campagne de piégeage 2025 pour un total de 9 607 pièges
Capacité de capture = nombre de FA moyen par piège - Sélectivité est le pourcentage de FA sur la totalité des captures

Les pièges bouteilles ou cloches sont interdits dans le cadre du plan frelon : leur sélectivité est très mauvaise même avec des adaptations et leur impact sur l'entomofaune est trop important.

INFORMER

À l'aide d'une affichette à proximité des pièges afin de **sensibiliser le grand public et/ou d'éviter le vandalisme.** Vous pouvez y noter qui a installé les pièges, l'objectif qui est la lutte contre l'invasion du frelon asiatique, numéro de téléphone...

PARTICIPER À LA LUTTE COLLECTIVE

EN SUIVANT ET ENREGISTRANT LES CAPTURES

- Relever tous les pièges d'un site de piégeage, noter les prises : FA, FE, autres insectes
- **NOUVEAU** Enregistrer directement vos captures sur la plateforme ! **www.frelonsasiatiques.fr**

Ces informations sont précieuses pour l'organisation de la lutte collective, merci !

Création graphique : Bérénice www.berenice-c.fr

www.frelonsasiatiques.fr

GDS Auvergne Rhône-Alpes
L'action sanitaire ensemble
INFOS
apicuture.frgds-aura@reseaugds.com

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Nous recherchons des personnes pour participer à cette lutte contre la prolifération de ces insectes.
Les bénévoles posent les pièges et comptabilisent leurs captures, les résultats seront transmis à la personne référente afin de connaître le réel impact de cette action menée sur tout le territoire.

Le printemps est la période propice pour la capture des frelons asiatiques puisque les fondatrices partent établir de nouvelles colonies. C'est donc dès mars/avril qu'il faut agir. La mairie dispose de pièges que vous pouvez venir retirer auprès de la secrétaire de mairie ; suivant les horaires d'ouverture. Cette mission s'adresse aux apiculteurs, agriculteurs ou jardiniers….

Pour plus de détails , vous pouvez participer à une réunion d'information qui se tiendra le
jeudi 26 février 2026 au château de Pluvy à St Symphorien sur Coise à 18h30.
Votre présence ne sera pas un engagement ; libre à vous de vous désigner comme référent, piégeur.

Merci d'avance pour votre engagement.

La Gazette des écoliers

Février

En maternelle…

C'est l'hiver

La neige et le bonhomme de neige ….

Le bonheur …..

Chaque semaine, dans notre classe, un élève se présente, c'est l'occasion de donner la parole à chacun et de découvrir ainsi mieux chaque enfant.

Au cours de cette semaine, l'enfant est invité à participer sur différents projets, et notamment à apporter un objet en classe (bien dissimulé dans un sac) pour le faire découvrir aux camarades. Les enfants lui posent alors des questions pour découvrir cet objet mystérieux.

Ainsi nous avons découvert une bobine de fil avec Noé , un peigne à coller avec Aaron et un

soufflet à cheminée avec Mathis . De bons moments d'échanges pour apprendre à quoi servent ces objets. C'est un moment que les enfants adorent, ils participent activement et attendent leur tour avec impatience.

C'est Louana qui a découvert l'objet apporté par Mathis .

Les crêpes

Pour cette période hivernale, nous avons fêté en classe la chandeleur . Nous avons lu en classe la recette, les enfants ont choisi les ingrédients à apporter et c'est parti pour la préparation de la pâte et la dégustation tous ensemble.

Vive les rois !

Le vendredi 9 janvier, l'école a célébré la traditionnelle galette des rois et chacun a pu déguster les délicieuses brioches préparées par François.
Comme chaque année, les enfants étaient ravis, parfois un peu déçus de ne pas trouver la fève, mais toujours dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Marché de connaissances

Le vendredi 23 janvier, les élèves ont participé au traditionnel *marché de connaissances*.
Chacun a pu présenter un savoir-faire et le partager avec les autres dans un esprit d'échange et de découverte.

Les ateliers étaient nombreux et très variés : magie, cuisine, origamis, rosaces, cœurs en papier, fabrication d'enveloppes, décorations aimantées, tatouages, expériences scientifiques et activités sportives (judo, GRS, dribbles). Les élèves ont aussi observé des timbres, dessiné des dinosaures et joué au Mikado géant.

Un moment riche et convivial, très apprécié par tous !

Bonne lecture !

La madone

En avril 1937, **au Crêt des étoiles**, a été érigée une madone.

La vierge haute de 2,10 m est placée sur un piédestal de 5,10m. Les Duernois ont largement participé aux travaux (pierres, transport, aide à la construction), si bien que le socle fut réalisé par l'entreprise Chollet entre le 30 mars et le 6 avril et que le 14 la statue était en place ! Au pied de la vierge, une bouteille contenant les noms de toutes les familles de Duerne a été enterrée.

La vierge lors de l'inauguration

La procession

du village …

… à la madone

Elle fut inaugurée en septembre de la même année par le Père Déal, une foule importante monta en procession jusqu'au crêt comme en témoignent les photos et la journée se termina par un grand feu d'artifice.

10 ans plus tard, la statue initiale à base de plâtre qui avait souffert du gel fut remplacée par la statue actuelle en bronze.

Aujourd'hui encore, elle est honorée chaque 15 août. Et, quand la météo est clémente, le 8 décembre, des Duernois montent en procession jusqu'à la madone, avant de participer aux festivités du village.

Notre dame des Champs veille sur les cultures…
Une chanson lui est même dédiée !

La Madone

L'inauguration officielle de Notre-Dame-des-Champs à Derne, s'est déroulée le 19 septembre 1937. Pour cette grande cérémonie, Monsieur l'abbé Marius Déal curé de la paroisse durant 30 ans accueillait Mgr Rouche vicaire général, Mgr Rouchouze, directeur des œuvres, Monsieur l'abbé Marteau, aumônier de la JAC, 70 ecclésiastiques dont 25 maristes, Monsieur Nove Josserand, président de la JAC lyonnaise et une foule de fidèles de Duerne et de la région.

Commencés le 30 mars 1937, les travaux de construction du piédestal ont été achevés le 6 avril grâce aux équipes nombreuses qui ont apporté aux maçons une aide précieuse et dévouée. La statue de la vierge fut placée sur son socle le 14 avril.

Une bouteille contenant tous les noms des familles de la paroisse a été placée le 1er avril 1937 dans la maçonnerie au centre du piédestal.

Les travaux ont été dirigés par Mrs Georges Chollet et Joannès Phélut, maçons.

Maire : M Jean Marie Villard

Adjoint : Jean Baptiste Bazin

La statue en terre cuite, en raison du gel, fut remplacée par une statue en bronze 10 ans plus tard.

Le coût de la réalisation de Notre-Dame-des-Champs a été pris en charge par la paroisse de Duerne.

Ecole Des Courtines

Les enfants seront heureux de vous accueillir et de vous présenter leur école, ainsi que le travail accompli, sous la forme d'ateliers découvertes.

ÉCOLE PRIVÉE " DES COURTINES "

PORTES OUVERTES

LE VENDREDI 13/03/2026
DE 16H30À 19H30

- Accueil des enfants dès 2 ans
- TBI dans toutes les classes
- Anglais dès la petite section avec une intervenante
- Création d'un jardin
- Piscine dès le CP
- Garderie dès 7h30, jusqu'à 18h30
- Classes découvertes et sorties culturelles

Pour les nouvelles inscriptions, veuillez apporter les photocopies du livret de famille et du carnet de santé de votre enfant.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la directrice de l'établissement, Mme Sandrine MADRID au 06.51.59.66.98

L'ÉCOLE DES COURTINES VOUS PROPOSE

BURGER FRITES

MOMENT CONVIVIAL
MUSICAL ET FESTIF

10€

7 MAI
19H

A LA SALLE DES FÊTES

DUERNE

RÉSERVATION FORTEMENT RECOMMANDÉE

RÉSERVATION/RENSEIGNEMENT AU 0629608988

FÊTE DES GRANDS D'MONTS
PRIX LITTÉRAIRE 2026

Gratuit

Océanie : Des îles et des peuples

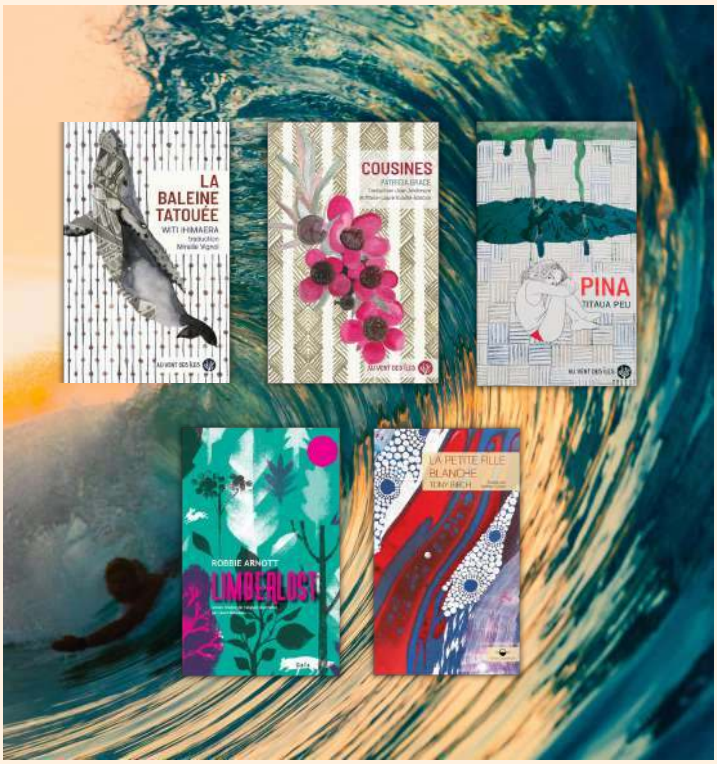

Prix des Grands D'Monts
5e édition

20h30

Lauréat

Vendredi 27 février 2026

A partir de 18h

Musée océanie
La Neylière
Pomeys

18H-20H
ANIMATIONS ET ATELIERS*
Contes - ateliers traditionnels polynésiens- initiations danses et culture tahitienne - expositions - jeux - concerts océaniens - visites découvertes du musée - jeu de piste dans les collections - tatouages éphémères - quiz littéraire océanien - etc.

20H
SPECTACLE DANSE

20H30
ANNONCE DU LAURÉAT

21H
BUFFET & CLÔTURE

VENTE DE LIVRES EN CONTINU

Gagnez le livre lauréat !

Récompenses !
Jeu des intrus
RDV dans vos biblios avant le 27/02 !

Flashez le programme ou rapprochez-vous de votre bibliothèque !

*Certains ateliers ont des jauges et des horaires. Inscriptions sur place.

commonly.bibenligne.fr
bibliotheques@cc-mdl.fr

COM'MONLY

Festival du conte

du 7 février
au 23 février 2026

3e édition

Programme ici !

Dans vos bibliothèques !

Aveize - Chambost-Longessaigne - Coise - Duerne - Pomeys - St Laurent-de-Chamousset - St Martin-en-Haut - Yzeron

Contact : bibliotheques@cc-mdl.fr / 06.58.31.90.46
Site : commonly.bibenligne.fr

COM'MONLY
Le réseau des bibliothèques des Monts du Lyonnais

café

LITTERAIRE

Thème : l'enfance

roman où les enfants font partie de l'histoire
ou sont les principaux héros.

Bibliothèque de Duerne

JEUDI 19 MARS
14H

commune de Duerne

EXPOSITION

COLLECTION DE POUPÉES DU MONDE

Voyage à travers les cultures et les traditions

EUROPE | AFRIQUE | ASIE | AMÉRIQUES | OCÉANIE

Costumes traditionnels, bijoux et coiffes

Mois de mars 2026

Bibliothèque de Duerne

Aux heures d'ouverture

Collection privée

LES MONTS DU LYONNAIS FONT LA GRANDE LESSIVE®

Jeudi 19 mars 2026 : Le Jeu du Je-Nous

La Grande Lessive, c'est quoi ?

→ Exposition éphémère
→ Œuvres au format A4 (dessins, peintures, images numériques, collages…) sur un thème donné
→ Installation sur des fils tendus, avec des pinces à linge où vous voulez : dehors, dedans, à vous de choisir !

La Grande Lessive, pour qui ?

→ Ouvert à tous
→ Chaque commune s'organise comme elle le souhaite et implique qui elle veut : associations, écoles, bibliothèques…
→ A chaque délégué d'impulser le projet dans sa commune

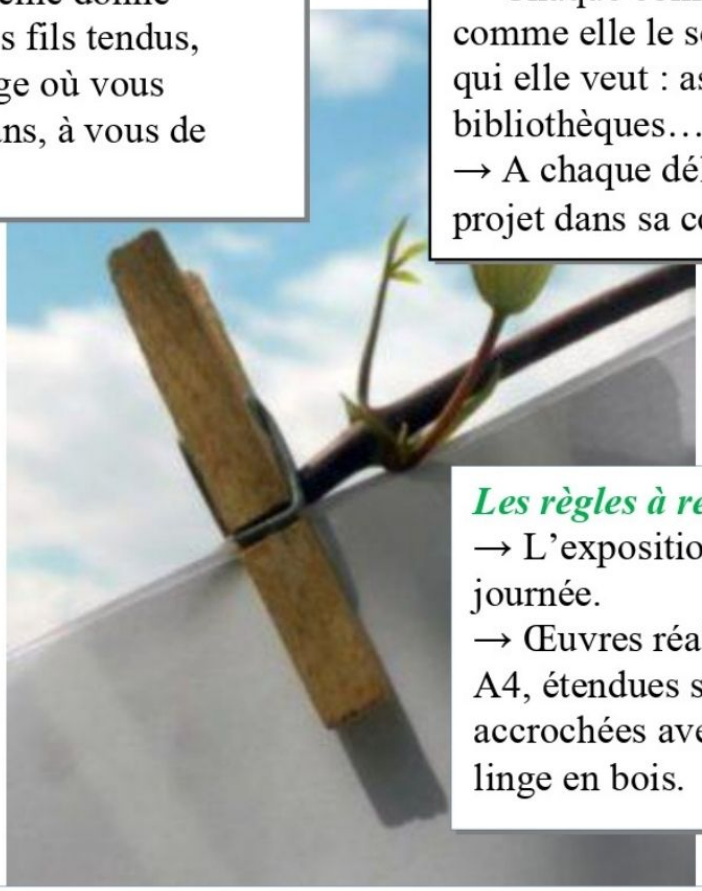

Les règles à respecter :

→ L'exposition ne dure qu'une journée.
→ Œuvres réalisées au format A4, étendues sur un fil, accrochées avec des pinces à linge en bois.

Renseignements :

→ Le site de la Grande Lessive pour avoir toutes les infos : https://www.lagrandelessive.net

FÊTE DE CLÔTURE PGDM OCÉANIE

PROGRAMME DE LA SOIRÉE / VENDREDI 27 FÉVRIER 2026 À 18H

Une soirée océanienne inoubliable !
Le Réseau Com'MonLy vous donne RDV à la Neylière pour partager des moments festifs, créatifs et chaleureux !

Entrée gratuite

Animations en continu et d'autres avec horaires

Animations en accès libre et d'autres sur inscriptions (*)

18h Accueil polynésien

Gagnez le livre lauréat !

01 Contes océaniens
Monique, Chantal et Véronique vous proposent une série de contes océaniens typiques.
Pour toute la famille !
18h-19h. Accès libre en fonction des places disponibles
Lieu : Chapelle - RDC

02 Jeu de piste dans le musée !
Thérèse vous propose une immersion inédite dans les collections du musée.
Saurez-vous tout décrypter ?
18h-20h. Dernière entrée 19h30. Durée 45 mn
Lieu : salles du musée - RDC

03 Création de marque-pages
Créez et composez votre marque-page océanien ! Vos sens seront mobilisés !
18h-20h. Accès libre en fonction des places disponibles
Lieu : salle du parc - RDC (tout au fond du musée)

04 Tatouages
Faites-vous tatouer pour la fête et découvrez les secrets des tatouages océaniens !
18h-20h. Accès libre en fonction des places disponibles
Lieu : salle du parc - RDC (tout au fond du musée)

05 Jeux de société
Et si on jouait ? A la découverte de l'Océanie. En partenariat avec la Ludothèque des Monts du Lyonnais
18h-20h. Accès libre en fonction des places disponibles
Lieu : salle du parc - RDC (tout au fond du musée)

06 Jeu découverte Océanie "Touche et trouve"
Touchez, devinez, identifiez, découvrez ... attention aux intrus !
18h-20h. Accès libre en fonction des places disponibles
Lieu : Narthex (entre la chapelle et salle du parc) - RDC

07 Exposition TAPAS
Connaissez-vous cette étoffe végétale ? Art ancestral et précieux. Le musée possède l'une des plus belles collections de tapas. A découvrir sans hésitation !
18h-20h. Accès libre en fonction des places disponibles
Lieu : salle de la Tour - 1er étage

08 Expositions des auteurs océaniens
5 livres 5 portraits !
18h-22h. Accès libre
Lieu : Hall - RDC

Résultats 20h30
Grande salle 1er étage

Récompenses !
Jeu des intrus
RDV dans vos biblios avant le 27/02 !

09 Vente de livres
La librairie l'Arbre à souhaits vous propose une large et belle sélection d'ouvrages océaniens, en plus de la sélection du Prix ! Faites-vous plaisir !
18h-22h. Accès libre
Lieu : Hall - RDC

10 GRAND QUIZ Prix littéraire océanien !
Tentez de répondre à nos questions, de défier notre carte et de faire les meilleures associations !
Le participant ayant le plus de points gagne le livre lauréat 2026 !
18h-20h. Accès libre
Lieu : Hall - RDC

11 Ateliers traditionnels polynésiens*
Animé par l'Association Taravana Corporation
18h15-20h. Inscription sur place (10 ou 15 pers. selon atelier)
Lieu : petite salle réfectoire - RDC
- 18h15 (45mn) : atelier couronnes de fleurs
- 19h (15mn) : quiz culturel
- 19h15 (15mn) : atelier confection po'ara
- 19h30 (20mn) : atelier tressage pandanus

12 Initiations danses et culture tahitienne
Animé par l'Association Taravana Corporation
18h15-20h. Accès libre
Lieu : grande salle - 1er étage
- 18h15 (20mn) : danse ote'a
- 18h35 (20mn) : Reo Tahiti - Cours de langue
- 18h55 (20mn) : danse aparima
- 19h15 (15mn) : quiz culturel
- 19h30 (20mn) : danse ote'a

Buffet 21h
Grande salle réfectoire RDC

13 Visites découvertes du musée*
Visites découvertes du musée par les médiateurs de la Neylière
18h30-20h. Durée 20mn. Inscriptions sur place (jauge 15 pers./créneau)
18h30 > 18h50 > 19h10 > 19h30
Lieu : salles du musée - RDC

14 Concerts : culture maorie-tahitienne-aborigène
Laissez vous porter par les élèves de l'Ecole de musique et leurs professeurs sur une succession de 3 morceaux du répertoire océanien : TUTIRA - TE PUA NOANOA - INANEY. Chants et instruments.
19h et 19h30. Durée 20mn. Accès libre
Lieu : chapelle - RDC

15 Spectacle de danse Taravana
Show océanien interprété par l'association de danse Taravana Corporation (Lyon)
20h. Durée 15/20mn. Accès libre dans la limite de la capacité de la salle
Lieu : grande salle - 1er étage

MATINEE NETTOYAGE DE LA NATURE

SAMEDI 14 MARS 2026 à 9H

En partenariat avec la société de chasse de Duerne

Renseignements et inscriptions

06 07 05 17 82

06 44 01 89 41

ASD · DUERNE ·

LIEU DE RDV

Halle Couverte
vers le Centre d'Accueil

Casse croûte offert à l'arrivée

Distance et temps de parcours adaptés en fonction des participants

Renseignements

Florian Villard
06 07 05 17 82

ASD · DUERNE ·

Informations

RDV à 10h
Esplanade rue de l'école

Gratuit
Collation offerte à l'arrivée

DUERNOISES, DUERNOIS
VENEZ NOUS REJOINDRE POUR FAIRE DU SPORT ENSEMBLE !

Paëlla des classes

Salle des fêtes de Duerne

Dimanche

8

Mars

Sur place
ou à emporter

À partir de 12h00

Prévente disponible au vival

OU

Claudine: 06 29 40 43 11

Lilou: 06 13 78 69 14

Menu à 16 €
Paella seule:12€
pour les moins de
10 ans: 12€

Au Menu :

-Paëlla
- Fromage
- Tarte
- Café

buvette sur place

VENTE DE Brioches

LE DIMANCHE 22 FÉVRIER
À PARTIR DE 8H

Au profit des 20 ans de la classe en 6